

L'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (IRGES) est, en République Démocratique du Congo, le principal centre indépendant de recherche, de formation, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 2016 par le Professeur Kabwita Kabolo Iko, l'IRGES est un établissement d'utilité publique reconnu par les Arrêtés-Ministériels N°MIN.RST/CAB.MIN/054/2018 portant agrément des activités scientifiques et technologiques de l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques et N°125/CAB/MIN/CA/PKB/2018 accordant avis favorable valant autorisation de fonctionnement de la Maison d'éditions IRGES.

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. Il associe, au travers de ses études et ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale et dispose d'un personnel-ressource capable de réfléchir largement sur les domaines indiqués et de proposer en forme textuelle et contextuelle des orientations, de la documentation et même des projets finalisés.

DOMAINES DE RECHERCHE

Prospections diplomatiques et géopolitique africaine
Organisations intergouvernementales et Intégration régionale
Etudes stratégiques sur le monde asiatique
Résolution des conflits, Conseil stratégique et prospection sur la paix et la sécurité
Pratique de négociation internationale et d'affaires
Droits humains et Droit humanitaire
Gender et Promotion des droits de la femme
Pratiques démocratiques et de bonne gouvernance
Communication, Coaching politique et Relations publiques
Marketing politique et leadership axés sur les résultats
Développement durable, Environnement et Ecologie
Management des projets nationaux et internationaux
Statistiques, Etudes économiques et sociales
Santé publique
Intelligence Artificielle et Télécommunications
Psychopédagogie

SERVICES OFFERTS

Formations
Réunions scientifiques
Gestion de projets
Revue Intelligence Stratégique
Accueil de stagiaires
Consultation d'experts
Bibliothèque numérique et en dur
IRGES éditions

L'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (IRGES) est ouvert et intéressé vis-à-vis de toutes personnes, structures, institutions, entreprises ou organisations dont les domaines d'interventions et les services susmentionnés pourraient être de plus utiles à leur progrès, leur rentabilité, leur notoriété et leur reconnaissance populaire.

E-ISSN : 3006-5488 ; P-ISSN : 3006-547X
<https://doi.org/10.62912/JYTU3565>
www.revue-is.org



Maquette couverture : Editions IRGES Kinshasa-Gabrie

PARTENARIAT STRATEGIQUE USA-RDC

Enjeux, opportunités & appropriation effective

2026



3ème

GRANDE CONFERENCE

CORPS DE L'ELITE SCIENTIFIQUE DE L'UDPS
CES-UDPS

THEME

PARTENARIAT STRATEGIQUE USA-RDC

Enjeux, opportunités & appropriation effective

Du 22 au 23 Juin 2026 - HILTON KINSHASA

NUMERO SPECIAL

«La science au service au peuple»



**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro Spécial, Juillet 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 89 7175 074 ; 82 006 1696

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 9, Numéro Spécial

Juillet 2026

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/CES-UDPS0017>

www.revue-is.org

ASSAINISSEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'INDUSTRIE MINIÈRE CONGOLAISE (DEAL USA-RDC)

Raphael MATAMBA J.

Professeur des universités, Expert en Ressources Minérales ARECOMS

1er Vice Coordonnateur Scientifique du CES-UDPS

RÉSUMÉ

Cette étude analyse l'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise dans le cadre du partenariat stratégique USA-RDC. Elle montre que, malgré l'importance exceptionnelle des ressources minières de la RDC, leur valorisation demeure limitée par la faiblesse de la gouvernance, le manque de traçabilité, l'exploitation artisanale informelle, l'insuffisance des infrastructures et la faible transformation locale. L'étude recommande notamment la digitalisation des titres miniers, la publication des contrats, la formalisation de l'exploitation artisanale, le renforcement des audits, le développement des infrastructures et la création d'industries locales de raffinage et de transformation. Ces réformes permettraient d'améliorer la compétitivité du secteur, d'attirer des investissements responsables, de créer des emplois qualifiés et de faire des ressources minières un véritable levier de développement durable pour la RDC.

Mots-clés : *chaîne de valeur minière ; gouvernance minière ; minerais critiques ; industrialisation ; partenariat stratégique USA-RDC.*

ABSTRACT

This study analyzes efforts to improve the value chain of the Congolese mining industry within the framework of the U.S.-DRC strategic partnership. It shows that, despite the exceptional importance of the DRC's mineral resources, their value remains limited by weak governance, a lack of traceability, informal artisanal mining, inadequate infrastructure, and limited local processing. The study recommends, in particular, the digitization of mining titles, the publication of contracts, the formalization of artisanal mining, the strengthening of audits, the development of infrastructure, and the creation of local refining and processing industries. These reforms would improve the sector's

competitiveness, attract responsible investment, create skilled jobs, and turn mineral resources into a true driver of sustainable development for the DRC.

Keywords : *mining value chain; mining governance; critical minerals; industrialization; U.S.-DRC strategic partnership.*

INTRODUCTION

La République démocratique du Congo (RDC) est universellement reconnue comme l'un des territoires les plus riches au monde en ressources minérales. Son sous-sol renferme une concentration exceptionnelle de minerais stratégiques, notamment le cuivre, le cobalt, le coltan, le lithium, la cassitérite, l'or, le diamant, le manganèse, les phosphates ainsi que plusieurs minéraux industriels indispensables au développement des technologies de la transition énergétique. Cette richesse confère au pays un avantage comparatif majeur dans un contexte international marqué par une demande croissante en minerais critiques destinés à la fabrication des batteries électriques, des véhicules électriques, des semi-conducteurs et des équipements numériques de nouvelle génération.

Au cours des dernières années, les mutations géopolitiques de l'économie mondiale ont profondément redéfini l'importance stratégique des ressources minières africaines. Les préoccupations relatives à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques ont conduit plusieurs puissances économiques à renforcer leurs partenariats avec les pays producteurs. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le partenariat stratégique USA-RDC, lequel vise à promouvoir une exploitation responsable des ressources minières tout en favorisant le développement d'une chaîne de valeur locale capable de générer davantage de richesse au profit de l'économie congolaise.

Malgré ce potentiel exceptionnel, les performances économiques du secteur minier congolais demeurent en deçà des attentes. L'économie nationale continue de tirer principalement ses revenus de l'exportation de matières premières faiblement transformées, tandis que les activités de raffinage, de transformation industrielle et de fabrication de produits à haute valeur ajoutée restent limitées. Cette situation réduit les effets multiplicateurs de l'activité minière sur la création d'emplois, le transfert de technologies, le développement industriel et la diversification économique.

À ces contraintes s'ajoutent plusieurs défis structurels affectant l'ensemble de la chaîne de valeur minière. Les questions relatives à la gouvernance du secteur, à la transparence des contrats miniers, à la traçabilité des minerais, à l'exploitation artisanale non suffisamment encadrée, à la fraude, à la contrebande ainsi qu'aux

insuffisances des infrastructures énergétiques et logistiques constituent autant d'obstacles à une exploitation optimale des ressources nationales. Ces difficultés limitent également l'attractivité des investissements internationaux et réduisent la capacité du secteur à contribuer pleinement au développement durable du pays.

Conscient de ces enjeux, le législateur congolais a engagé plusieurs réformes majeures, dont la plus importante demeure la révision du Code minier en 2018. Cette réforme a introduit de nouvelles exigences en matière de responsabilité sociétale des entreprises minières, de protection environnementale, de développement communautaire, de participation des nationaux, de transparence et de bonne gouvernance. Ces innovations traduisent la volonté des pouvoirs publics d'assurer une meilleure répartition des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles tout en renforçant la compétitivité du secteur minier congolais sur le marché international.

L'assainissement de la chaîne de valeur minière apparaît ainsi comme une condition essentielle pour assurer une croissance inclusive et durable. Il ne s'agit plus uniquement d'accroître les volumes de production, mais également de garantir la traçabilité des minerais, de renforcer les mécanismes de contrôle, de promouvoir la transformation locale, de moderniser les infrastructures et d'améliorer la gouvernance institutionnelle. Une telle approche permettrait à la RDC de mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales tout en augmentant significativement la valeur ajoutée captée sur son territoire.

Le présent article se propose d'analyser les principaux fondements de cette stratégie d'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise. Plus spécifiquement, il met en évidence les atouts géologiques de la RDC, examine les réformes juridiques et institutionnelles entreprises, identifie les principaux défis auxquels fait face le secteur et formule des recommandations stratégiques susceptibles de consolider la réussite du partenariat USA-RDC dans une perspective de développement industriel durable.

Tableau 1. Potentiel minier de la RD Congo. (Source : CTCPM)

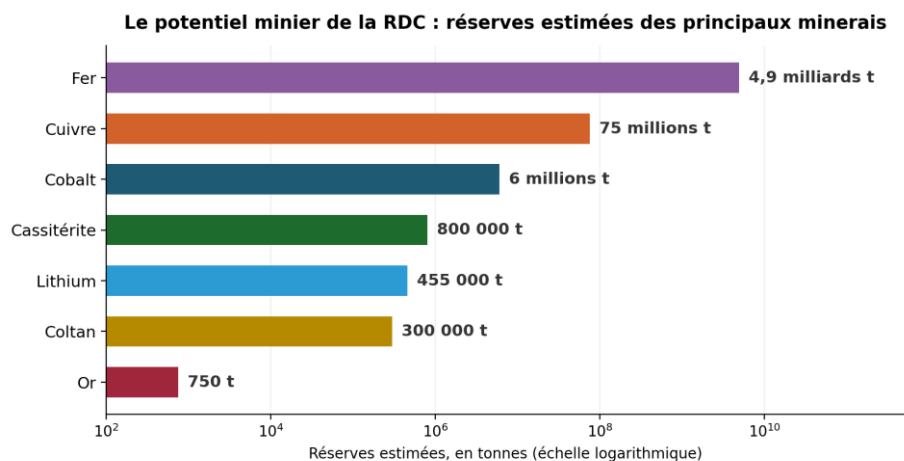
Substances	Ressources estimées (±)
Cobalt (Tonnes)	6 000 000
Zinc (Tonnes)	7 000 000
Cassitérite (Tonnes)	800 000
Coltan (Tonnes)	300 000
Wolframite (Tonnes)	400 000
Lithium (Tonnes)	455 000
Diamant (Carats)	700 000 000
Or (Tonnes)	750
Fer (Tonnes)	4 900 000 000
Niobium (Tonnes)	NA

Nickel (Tonnes)	NA
Chrome (Tonnes)	NA
Manganèse (Tonnes)	7 000 000
Phosphates (Tonnes)	95 000 000
Minéraux Industriels (Tonnes)	10 000 000 000
Germanium (Tonnes)	4500

I. LE POTENTIEL MINIER EXCEPTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La République démocratique du Congo est souvent qualifiée de « scandale géologique », en raison de la diversité et de l'abondance exceptionnelles de ses ressources naturelles. Cette qualification traduit l'importance stratégique de son patrimoine minéral, qui représente aujourd'hui l'un des principaux leviers susceptibles d'accélérer son industrialisation et de soutenir sa croissance économique à long terme. Le territoire national renferme des gisements de classe mondiale répartis dans plusieurs provinces minières, faisant de la RDC un acteur incontournable de l'approvisionnement mondial en minerais stratégiques.

Selon les données présentées, les réserves nationales sont estimées à environ 75 millions de tonnes de cuivre, 6 millions de tonnes de cobalt, 455 000 tonnes de lithium, 300 000 tonnes de coltan, 800 000 tonnes de cassitérite, 700 millions de carats de diamant, 750 tonnes d'or, 4,9 milliards de tonnes de minerai de fer, ainsi que d'importantes quantités de manganèse, de phosphates, de germanium et de nombreux minéraux industriels tels que le calcaire, le marbre, le gypse, les kaolins, les schistes, les grès et les granites. Cette diversité minérale constitue un avantage comparatif exceptionnel qui place la RDC parmi les principaux fournisseurs potentiels des industries de haute technologie et de la transition énergétique mondiale.



Source : données CTCPM reprises dans la communication du Prof. Matamba (2026) ; s'y ajoutent 700 millions de carats de diamant

Fig. 1 – Réserves estimées des principaux minerais de la RDC (données CTCPM reprises dans la communication ; échelle logarithmique).

Au-delà de leur abondance, ces ressources présentent une importance économique croissante dans le contexte de la transition vers les énergies propres. Le cuivre demeure indispensable aux réseaux électriques et aux infrastructures énergétiques, tandis que le cobalt et le lithium constituent des composantes essentielles des batteries rechargeables utilisées dans les véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie. Le coltan intervient dans la fabrication des composants électroniques de haute précision, alors que le germanium trouve des applications dans les fibres optiques, les cellules photovoltaïques et les technologies spatiales. Cette évolution de la demande mondiale renforce considérablement la valeur stratégique des ressources minières congolaises.

Les statistiques de production présentées montrent également la montée en puissance du secteur cuprifère congolais, dont les volumes produits connaissent une progression soutenue grâce aux investissements réalisés dans les vastes provinces minières du Haut-Katanga et du Lualaba. Cette évolution confirme le potentiel du secteur pour générer des recettes publiques substantielles, renforcer les exportations nationales et soutenir la croissance économique, à condition que les bénéfices de cette exploitation soient mieux redistribués à travers une gouvernance efficace et une industrialisation accrue.

Toutefois, la richesse géologique ne constitue pas, à elle seule, une garantie de développement. Dans de nombreux pays riches en ressources naturelles, l'absence de bonne gouvernance, la faiblesse des institutions et l'insuffisance de transformation locale ont souvent limité les retombées économiques attendues. La

véritable valeur des ressources minières réside désormais dans la capacité à développer une chaîne de valeur intégrée, depuis l'exploration jusqu'à la transformation industrielle et à la commercialisation de produits à haute valeur ajoutée.

C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit la réflexion sur l'assainissement de la chaîne de valeur minière congolaise. L'objectif est de faire évoluer progressivement le pays d'un simple exportateur de minerais bruts vers une économie industrielle capable de produire des métaux raffinés, des composants intermédiaires et, à terme, des produits manufacturés destinés aux marchés internationaux.

II. LES FONDEMENTS DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR MINIÈRE : GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET ATTRACTIVITÉ DU CADRE LÉGAL

L'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise constitue aujourd'hui une priorité stratégique pour renforcer la compétitivité du secteur, améliorer la confiance des investisseurs et maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles. Dans un contexte international caractérisé par une forte demande en minerais critiques et par un durcissement des exigences en matière de gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle (ESG), la RDC est appelée à mettre en place un environnement opérationnel transparent. Ce dernier sera sécurisé et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Les partenaires internationaux, notamment dans le cadre du partenariat stratégique USA-RDC, recherchent avant tout une vision nette du cadre opérationnel applicable aux investissements miniers. Cette exigence repose sur quatre piliers interdépendants : une gouvernance transparente, une production minière responsable, des infrastructures performantes accompagnées du développement des compétences nationales, ainsi qu'une industrialisation créatrice de valeur ajoutée. Ensemble, ces composantes constituent les fondements d'une chaîne de valeur intégrée capable d'assurer une exploitation durable des ressources minières congolaises.

L'amélioration de la gouvernance minière vise à renforcer la prévisibilité des décisions publiques, la sécurité juridique des investisseurs et la transparence dans la gestion des ressources naturelles. Les expériences internationales montrent que les pays ayant réussi leur développement minier sont ceux qui disposent d'institutions robustes, de mécanismes de contrôle indépendants et d'une

administration capable d'assurer un suivi rigoureux des activités extractives. Dans ce contexte, l'assainissement de la gouvernance ne constitue pas uniquement une exigence réglementaire, mais également un facteur déterminant de compétitivité économique.

Parallèlement, la production minière responsable s'impose désormais comme une condition incontournable d'accès aux marchés internationaux. Les grandes entreprises industrielles, en particulier dans les secteurs des batteries, des véhicules électriques et des technologies numériques, privilégient de plus en plus les minerais dont l'origine est certifiée et dont l'exploitation respecte les normes environnementales, sociales et éthiques. Pour la RDC, le développement d'une production responsable représente une opportunité stratégique de renforcer sa crédibilité sur les marchés mondiaux tout en améliorant l'image de son secteur minier.

L'assainissement de la chaîne de valeur repose également sur le développement des infrastructures économiques. Les performances de l'industrie minière demeurent fortement dépendantes de la disponibilité de l'énergie, de la qualité des réseaux routiers et ferroviaires ainsi que de l'efficacité des corridors logistiques reliant les zones de production aux marchés internationaux. L'amélioration de ces infrastructures constitue un levier essentiel pour réduire les coûts de production, accroître la compétitivité des entreprises minières et favoriser le développement d'activités industrielles de transformation.

Enfin, la création de valeur ajoutée locale constitue l'objectif central de cette stratégie. Pendant plusieurs décennies, l'économie congolaise s'est principalement limitée à l'exportation de minerais bruts ou faiblement transformés. Cette situation a considérablement réduit les bénéfices économiques pouvant être captés sur le territoire national. L'industrialisation progressive du secteur, notamment à travers le raffinage, la métallurgie et la fabrication de produits intermédiaires destinés aux industries des batteries, permettra d'augmenter significativement la contribution du secteur minier à la croissance, à l'emploi qualifié et au développement industriel du pays.

III. LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE : UN LEVIER DE MODERNISATION DU SECTEUR MINIER

L'un des principaux acquis des réformes entreprises par la République démocratique du Congo réside dans la modernisation progressive de son cadre juridique applicable au secteur minier. La révision du Code minier en 2018 marque une étape décisive dans l'évolution de la gouvernance des ressources naturelles en renforçant les mécanismes destinés à assurer une exploitation plus responsable,

plus transparente et davantage orientée vers le développement durable. Contrairement au Code minier de 2002, essentiellement centré sur l'attractivité des investissements, la réforme de 2018 cherche à concilier compétitivité économique, protection de l'environnement et intérêts des populations locales.

Parmi les innovations majeures introduites par cette réforme figure le renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises minières. Désormais, les opérateurs sont tenus de contribuer plus activement au développement des communautés affectées par les activités extractives, notamment à travers le financement de projets communautaires, l'amélioration des infrastructures sociales et la création d'opportunités économiques locales. Cette approche traduit la volonté du législateur de faire de l'exploitation minière un véritable moteur de développement territorial.

Le nouveau cadre réglementaire accorde également une importance particulière à la protection de l'environnement. Les dispositions relatives aux articles 281 et 285 du Code minier, ainsi qu'aux articles 451 et 453 du Règlement minier, réaffirment les obligations environnementales des exploitants. Ces derniers doivent notamment prévenir les risques de pollution, mettre en œuvre des plans de gestion environnementale et assurer la restauration progressive des sites exploités. En complément, les articles 287 du Code minier et 455 du Règlement minier imposent la réhabilitation obligatoire des sites miniers après leur exploitation, conformément aux principes du développement durable.

Une autre innovation majeure concerne la participation des communautés locales au processus de développement minier. Les articles 289 du Code minier et 457 du Règlement minier consacrent le principe d'une implication plus active des populations riveraines dans la gestion des projets extractifs. Cette participation contribue à renforcer l'acceptabilité sociale des investissements, à réduire les conflits communautaires et à améliorer la redistribution des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles.

La réforme met également l'accent sur le développement des compétences nationales. À travers l'article 405 quinquies du Règlement minier, les entreprises minières sont encouragées à mettre en œuvre des programmes de formation destinés au personnel congolais afin de favoriser le transfert de compétences techniques et managériales. Cette disposition participe directement à la constitution d'un capital humain capable d'accompagner l'industrialisation du secteur minier.

Enfin, le cadre réglementaire renforce les exigences en matière de gouvernance et de transparence. L'article 25 du Règlement minier engage les

opérateurs à respecter les normes internationales de bonne gouvernance, notamment celles promues par les initiatives de transparence dans les industries extractives. Cette orientation favorise l'amélioration de la redevabilité institutionnelle, réduit les risques de corruption et contribue à renforcer la confiance des investisseurs internationaux.

Ainsi, le Code minier de 2018 constitue aujourd'hui un instrument stratégique permettant d'accompagner l'assainissement de la chaîne de valeur minière. Son efficacité dépend toutefois de son application rigoureuse par l'ensemble des acteurs publics et privés concernés dans la gouvernance du secteur.

IV. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

L'analyse du potentiel minier de la République démocratique du Congo ainsi que de son environnement institutionnel montre que la valorisation durable des ressources naturelles nécessite une approche systémique intégrant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur. Dans cette perspective, plusieurs orientations stratégiques apparaissent prioritaires pour renforcer la gouvernance, améliorer la compétitivité internationale du secteur et optimiser les bénéfices économiques du partenariat USA-RDC. Les recommandations présentées ci-après découlent directement des orientations développées dans la présentation scientifique.

IV. 1. Renforcer durablement la gouvernance minière

La première priorité consiste à consolider la gouvernance institutionnelle afin d'améliorer la transparence, la sécurité juridique et la crédibilité du secteur minier. Une gouvernance efficace constitue aujourd'hui le principal facteur d'attractivité des investissements internationaux, particulièrement dans le contexte des minerais critiques.

L'amélioration de cette gouvernance passe notamment par la digitalisation complète de la gestion des titres miniers. La dématérialisation des procédures administratives permettra de réduire les risques de fraude, d'améliorer la traçabilité des autorisations et d'accroître la transparence dans l'octroi des permis d'exploitation. Parallèlement, la publication systématique des contrats miniers contribuera à renforcer la confiance des investisseurs tout en favorisant le contrôle citoyen des ressources naturelles.

Le renforcement des audits indépendants, la modernisation des systèmes de collecte des recettes minières et l'application rigoureuse des dispositions du Code minier demeurent également indispensables pour assurer une gestion responsable des ressources nationales. Ces différentes mesures permettront d'améliorer la

mobilisation des recettes publiques tout en réduisant les pratiques de corruption et de gouvernance déficiente.

IV. 2. Mettre en place une traçabilité intégrale des minerais

Dans un marché international de plus en plus exigeant, la certification de l'origine des minerais constitue désormais un avantage concurrentiel majeur. Les industries des batteries, des véhicules électriques et des technologies numériques privilégient les chaînes d'approvisionnement responsables garantissant la conformité environnementale, sociale et éthique des minerais utilisés.

La RDC doit ainsi développer un système national intégré de traçabilité couvrant l'ensemble du cycle de production, depuis l'extraction jusqu'à l'exportation. Cette stratégie implique l'utilisation des technologies numériques de suivi, la généralisation des mécanismes internationaux de certification, le renforcement des inspections sur les sites d'exploitation ainsi que la création d'une base de données nationale permettant le suivi permanent de la production minière.

Une telle approche favorisera la lutte contre la fraude, la contrebande et le commerce illicite des minerais tout en améliorant la réputation internationale du secteur minier congolais.

IV. 3. Formaliser durablement l'exploitation minière artisanale

L'exploitation artisanale demeure une composante importante de l'économie minière congolaise. Toutefois, son caractère largement informel limite sa contribution aux finances publiques et expose les exploitants à des conditions de travail souvent précaires.

L'assainissement de cette activité nécessite l'organisation des exploitants au sein de coopératives minières structurées, la création de zones d'exploitation artisanale économiquement viables, l'amélioration de l'accès aux mécanismes de financement et le développement de programmes permanents de formation technique.

La formalisation progressive de l'exploitation artisanale permettra d'améliorer les revenus des exploitants, de réduire les conflits d'usage, de renforcer la sécurité au travail et d'intégrer davantage cette activité dans les circuits économiques formels. Elle contribuera également à améliorer la traçabilité des minerais artisanaux, devenue essentielle dans le commerce international.

IV. 4. Développer une véritable industrie nationale de transformation

L'un des principaux défis de l'économie congolaise réside dans la faible transformation locale des minerais. Malgré son immense potentiel géologique, la

RDC exporte encore principalement des matières premières peu transformées, limitant ainsi les effets multiplicateurs sur l'emploi, les recettes fiscales et le développement industriel.

L'industrialisation du secteur suppose la construction progressive d'usines nationales de raffinage, le développement de complexes métallurgiques modernes, l'implantation de zones économiques spéciales spécialisées dans les minerais stratégiques ainsi que la fabrication locale des précurseurs destinés aux batteries électriques.

Cette stratégie permettra d'accroître la valeur ajoutée nationale, de favoriser le transfert de technologies, de créer des emplois hautement qualifiés et d'améliorer le positionnement de la RDC dans les chaînes de valeur mondiales des technologies vertes.

IV. 5. Renforcer les infrastructures stratégiques

Développer la chaîne de valeur minière reste fortement conditionné par la qualité des infrastructures nationales. Les insuffisances actuelles en matière d'énergie, de transport et de logistique augmentent les coûts de production et réduisent la compétitivité internationale des entreprises minières.

Les investissements doivent prioritairement concerner le développement des corridors logistiques reliant les principaux bassins miniers aux ports d'exportation. Ils doivent aussi concerner le renforcement des capacités énergétiques, la modernisation des réseaux ferroviaires ainsi que la création de plateformes industrielles intégrées capables d'accueillir les futures unités de transformation.

Ces infrastructures favoriseront l'intégration régionale, réduiront les coûts logistiques et soutiendront durablement l'industrialisation du secteur minier.

IV. 6. Développer une diplomatie économique minière proactive

La réussite du partenariat USA-RDC nécessite enfin une diplomatie économique orientée vers la création de partenariats technologiques durables.

Il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel permanent de coopération entre les États-Unis et la RDC consacré aux minerais critiques, à la transition énergétique et aux investissements industriels. Cette plateforme favoriserait la coordination des politiques publiques, le transfert de technologies, la recherche appliquée ainsi que la mobilisation des financements internationaux.

L'attraction des investissements américains dans les secteurs du raffinage, des batteries électriques, des véhicules électriques et des technologies numériques

permettra à la RDC de devenir progressivement un acteur industriel majeur plutôt qu'un exportateur rudimentaire de matières premières.

CONCLUSION

La République démocratique du Congo dispose d'un patrimoine minéral exceptionnel qui lui confère une position stratégique dans la nouvelle géopolitique mondiale des minerais critiques. Les importantes réserves de cuivre, de cobalt, de coltan, de lithium, de cassitérite, de diamant et d'or ainsi que de nombreux autres minéraux industriels constituent un avantage comparatif déterminant. Cet atout se révèle d'autant plus stratégique que de nombreux autres minéraux industriels constituent un avantage comparatif déterminant dans un contexte marqué par l'accélération de la transition énergétique, la croissance des industries des batteries électriques et la diversification des chaînes mondiales d'approvisionnement. Ce potentiel place la RDC au cœur des nouvelles dynamiques industrielles internationales et lui offre une opportunité historique de transformer durablement son économie.

L'analyse développée dans le présent article montre cependant que l'abondance des ressources naturelles ne constitue pas, à elle seule, une garantie de développement économique. La création de richesse dépend avant tout de la capacité des institutions nationales à organiser une gouvernance efficace, transparente et responsable de l'ensemble de la chaîne de valeur minière. Les défis liés à la traçabilité des minerais, à la gouvernance des ressources, à la formalisation de l'exploitation artisanale, à la transformation industrielle locale, au déficit d'infrastructures et au renforcement des capacités nationales demeurent autant de conditions préalables à une meilleure valorisation des ressources minières.

La révision du Code minier de 2018 constitue, à cet égard, une avancée majeure dans la modernisation du cadre juridique congolais. Cette réforme fournit les bases institutionnelles nécessaires à une exploitation plus durable des ressources naturelles. En renforçant les exigences relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, à la participation des communautés locales, à la protection de l'environnement, au développement communautaire, à la formation des compétences nationales et à la transparence, l'efficacité de cette réforme dépend néanmoins de son application effective ainsi que du renforcement continu des mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation.

Les recommandations formulées dans cette étude montrent que l'assainissement de la chaîne de valeur doit être envisagé comme une réforme globale. Celle-ci intègre que l'assainissement de la chaîne de valeur doit être envisagé comme une réforme globale intégrant simultanément la gouvernance

institutionnelle, la digitalisation des procédures administratives, la certification des minerais, la modernisation des infrastructures, l'industrialisation du secteur, la promotion de la transformation locale ainsi que le développement d'une diplomatie économique proactive. L'intégration de ces différents leviers permettra non seulement d'améliorer la compétitivité internationale du secteur minier congolais, mais également d'accroître la valeur ajoutée captée sur le territoire national.

Dans cette perspective, le partenariat stratégique USA-RDC représente une opportunité sans précédent de repositionner la République démocratique du Congo comme un acteur industriel majeur des chaînes de valeur mondiales des minerais critiques. Au-delà des investissements directs, ce partenariat peut favoriser le transfert de technologies, le développement des compétences nationales, la création d'industries locales de raffinage et de fabrication des précurseurs des batteries ainsi que le renforcement des capacités de recherche et d'innovation.

L'assainissement de la chaîne de valeur de l'industrie minière congolaise ne constitue pas uniquement une réforme sectorielle ; il représente un véritable projet national de transformation économique. Sa réussite dépendra de la volonté politique, de la rigueur dans l'application du cadre légal, de l'engagement responsable des entreprises minières, de l'implication active des communautés locales et de la qualité des partenariats internationaux. Si ces conditions sont réunies, conformément à la vision développée dans la présentation, le partenariat USA-RDC pourra produire les effets attendus et contribuer durablement au développement économique et social de la République démocratique du Congo. Cela pourra se faire dans le strict respect des dispositions du Code minier et de ses mesures d'application.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRICAN DEVELOPMENT BANK. (2023). *African economic outlook 2023*.
- AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS. (2024). *Guide de l'investisseur en République démocratique du Congo*.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. (2023). *Perspectives économiques en Afrique 2023*.
- BANQUE CENTRALE DU CONGO. (2024). *Rapport annuel 2024*.
- BANQUE MONDIALE. (2023a). *Rapport sur le développement dans le monde 2023*.
- CADASTRE MINIER. (2023). *Rapport annuel d'activités*.

-
- CELLULE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION MINIÈRE. (2024a). *Annuaire statistique du secteur minier congolais*.
 - CELLULE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION MINIÈRE. (2024b). *Statistiques minières de la République démocratique du Congo*.
 - CHAMBRE DES MINES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2023). *Rapport annuel*.
 - COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE. (2021). *Industrialisation fondée sur les ressources naturelles en Afrique*.
 - CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT. (2023). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2023*.
 - EXTRACTIVE INDUSTRIES TRANSPARENCY INITIATIVE. (2023). *Global progress report 2023*.
 - INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES – RDC. (2023). *Rapport ITIE-RDC 2023*.
 - INTERNATIONAL COUNCIL ON MINING AND METALS. (2024). *Mining principles: Performance expectations*.
 - INTERNATIONAL ENERGY AGENCY. (2024). *Global critical minerals outlook 2024*.
 - INTERNATIONAL MONETARY FUND. (2024). *Democratic Republic of the Congo: Staff report*.
 - MINISTÈRE DES MINES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2018a). *Code minier de la République démocratique du Congo : Loi no 18/001 du 9 mars 2018. Journal officiel de la République démocratique du Congo*.
 - MINISTÈRE DES MINES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2018b). *Règlement minier*.
 - MINISTÈRE DES MINES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2024). *Rapport annuel du secteur minier*.
 - MINISTÈRE DU PLAN DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2024). *Plan national stratégique de développement*.
 - OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE MINIÈRE. (2023). *Gouvernance des ressources naturelles en République démocratique du Congo*.
 - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. (2023a). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*.

-
- ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT. (2023b). *OECD due diligence guidance for responsible mineral supply chains*.
 - PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. (2023). *Rapport sur le développement humain 2023-2024*.
 - UNION AFRICAINE. (2009). *Vision minière africaine*.
 - UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME. (2023). *Global resources outlook 2024*.
 - UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY. (2024). *Mineral commodity summaries 2024*.
 - WORLD BANK. (2023b). *Minerals for climate action: The mineral intensity of the clean energy transition*.
 - WORLD ECONOMIC FORUM. (2024). *The future of critical minerals*.